

## Jean-Marc MAILLOT

**Avocat à la Cour – Spécialiste en Droit Public (qualification collectivités locales),  
en Droit de l'Environnement et en Expropriation**  
**Maître de Conférences des Universités, Habilité à Diriger des Recherches**  
**Directeur des Etudes de l'IPAG de Montpellier**  
**Directeur des études du Magistère Droit Public des Affaires**

Né le 3 mai 1972 à Montpellier

☎ 06 08 07 46 78

E-mail : jean-marc.maillot@orange.fr

### FORMATION

- **Docteur en Droit public**

Titre : « *La théorie administrativiste des principes généraux du droit - Continuité et modernité* »  
Mention : Très honorable avec félicitations à l'unanimité et proposition pour un prix de thèse  
Lauréat du Prix VIARD : « *Proposition à l'Académie Française pour une thèse de très haut niveau* »

- **Avocat à la Cour**

Titulaire du **certificat de spécialisation en Droit public, Droit de l'Environnement et Expropriation**

- **Maître de Conférences des Universités**

Université Montpellier I – Faculté de Droit – I.P.A.G.

- **Lauréat de l'Académie Française**

- **Lauréat de la Faculté**

### PUBLICATIONS

#### MANUELS ET OUVRAGES :

- *Institutions administratives*, HU Droit, Hachette Supérieur, juin 2006, 249 p.
- *La théorie administrativiste des principes généraux du droit - Continuité et modernité*, Dalloz, 2003, Collection « Nouvelle bibliothèque de thèses », Vol. n° 26, Préface du Professeur Jean-Louis Autin, 766 p. Prix VIARD : « *Proposition à l'Académie Française pour une thèse de très haut niveau* »
- Les sources internationales des libertés et droits fondamentaux, Chapitre I in *Le Grand oral : protections des libertés et droits fondamentaux*, Collection Préparation au CRFPA, Montchrestien, **1<sup>ère</sup> édition** (juin 2003, 644 p.), **2<sup>e</sup> édition** (avril 2004, 649 p.), **3<sup>e</sup> édition** (juin 2006, 673 p.), **4<sup>e</sup> édition** (juin 2008, 690 p.).
- Les sources internationales des libertés et droits fondamentaux, Chapitre I in *Le Grand oral : protections des libertés et des droits fondamentaux*, Collection Carrières Judiciaires, LEXTENSO éditions / Gazette du Palais, **5<sup>e</sup> édition** (mai 2010, 684 p.), **6<sup>e</sup> édition** (mai 2011, 701 p.), **7<sup>e</sup> édition**

(juin 2012, 698 p.), **8<sup>e</sup> édition** (mai 2013, 700 p.), **9<sup>e</sup> édition** (Juin 2014, 739 p.), **10<sup>e</sup> édition** (Juillet 2015, 782 p.), **11<sup>e</sup> édition** (Juillet 2016, 816 p.), **11<sup>e</sup> édition** (Juin 2018, 859 p.).

### ARTICLES OU CONTRIBUTIONS :

- Introduction à l'ouvrage collectif « *L'indisponibilité des compétences* », Editions du CREAM, novembre 2013, pp. 9-21.
- La responsabilité de l'Etat en matière de contrôle de légalité, in Actes du Colloque *La Responsabilité de l'Etat à l'égard des collectivités locales*, BJCL Juillet-Août 2013, n°7-8/13, pp. 492-496.
- Le transfert et la reprise des personnels, in Colloque Université de Montpellier 28 mai 2010, *Les agents publics non-titulaires : du contrat au statut ?*, Revue Lamy Collectivités Territoriales, juillet 2010, n°59, à paraître.
- Les conditions restrictives de transformation d'un CDD en CDI (avec Emmanuelle MARC), Revue Lamy Collectivités Territoriales, mai 2010, n°57, pp. 15-17.
- L'annulation de la décision de licenciement n'entraîne pas le remboursement de l'indemnité de licenciement, Note sous CAA Marseille, 31 juillet 2009, M. Blachas, AJFP mars-avril 2010, n°2, pp. 87-90.
- L'espace accordé à l'opposition dans le bulletin d'information municipale lui est-il exclusivement réservé ?, Note sous TA Montpellier, 4 novembre 2008, « M. Dumont c/ Ville de Montpellier », AJDA 23 février 2009, pp. 316-318.
- Selon quelles modalités remplacer un maire décédé dans l'hypothèse où la population de la commune a franchi, après recensement complémentaire, le seuil de 3 500 habitants ?, Note sous CE, 23 août 2006, « Élections municipales partielles de Villeneuve-lès-Béziers », JCP éd. A, 25 septembre 2006, n°39, 1215, pp.1204-1207.
- Note sous TA Montpellier, 25 janvier 2006, « M. Alain Suzanna c/ Ministre de la Défense », JCP éd. A, 3 avril 2006, n°14, 1086, pp. 478-481.
- Quel statut pour les gérants d'agence postale dans les communes rurales ?, note sous CE, 28 décembre 2005, « Mme Chavernac », AJDA 6 mars 2006, pp. 499-501.
- Note sous TA Montpellier, ord. réf., 23 février 2005, « M. Bernard Julien c/ Département de l'Hérault », in Chronique de l'urgence contentieuse administrative n°IV, LPA 6 février 2006, n° 26, pp. 8-13.
- Les conditions de légalité des arrêtés de prorogation de stage et de licenciement en fin de stage, note sous TA Montpellier, 6 avril 2005, « M. Sorriaux c/ Ville de Nîmes », AJFP novembre-décembre 2005, pp. 301-305.
- Note sous TA Montpellier, ord. réf., 13 août 2004, « Société VALORGA International SAS », in Chronique de l'urgence contentieuse administrative n°III, LPA 4 juillet 2005, n° 131, pp. 10-13.
- L'indisponibilité des compétences en droit public français, LPA 28 septembre 2004, n° 194, pp. 3-14.
- Le principe de précaution, les éoliennes et le juge administratif, in *Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Philippe COLSON*, PUG, mai 2004, pp. 295-317.
- Note sous TA Montpellier, 25 avril 2003, « Préfet des Pyrénées-Orientales », in Chronique de l'urgence contentieuse administrative, LPA 5 avril 2004, n° 68, pp. 3-5.
- L'élection d'un Président d'Université peut-elle être remise en cause du fait des promesses du candidat élu ?, note sous CAA Marseille, 1<sup>er</sup> février 2001, « M. Teulié c/ Université Montpellier I », AJDA juin 2002, p. 525.

- La notion d' élu « intéressé » dans le droit des collectivités locales, *JCP* 2000, éd. G, I, 242.

## ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET DE FORMATION

- Directeur des Etudes de l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale).
- Directeur des Etudes du Magistère Droit Public des Affaires (Faculté de Droit – Université de Montpellier).
- Organisateur du Colloque National qui s'est déroulé le 28 mai 2010 à la Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier, sur le thème « *Les agents publics non titulaires : du contrat au statut ?* ». Intervenant à ce colloque. Actes du Colloque publiés à la *Revue Lamy Collectivités Territoriales*, juillet 2010, à paraître.
- Responsable de la Prépa' Concours de Conseiller de Tribunaux administratifs et de Cours administratives d'appel (Université Montpellier I – IPAG)
- Membre du CREAM (Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier).
- Ancien membre du Conseil de Faculté et du Conseil de la Section de droit public de la Faculté de droit de Montpellier.
- Responsable éditorial chez HACHETTE Supérieur, en charge de la collection d'ouvrages relatifs aux « *Concours administratifs* ».
- Ancien responsable du Cours de « *Contentieux administratif* » dans le cadre de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF) : [www.unjf.fr](http://www.unjf.fr)
- Ancien organisateur des interventions de la Faculté de droit auprès de l'ENACT (Ecole Nationale d'Administration des Cadres Territoriaux), et formateur auprès du même organisme.
- Formateur auprès de DIDERIS (Service Formation continue de l'Université Montpellier I)
- Ancien membre du jury chargé d'octroyer la spécialité « *Urbanisme* » – CRFPA (Centre Régional de Formation des Avocats) de Montpellier.

## EXEMPLES D'ENSEIGNEMENTS ASSURES A L'UNIVERSITE

- Cours de droit administratif général
- Cours de droit administratif spécial (domanialité publique, travaux publics, expropriation)
- Cours de droit de la fonction publique
- Cours de droit constitutionnel
- Cours de droit de l'environnement
- Cours de droit de l'urbanisme
- Cours de droit public économique
- Cours d'Institutions administratives, de droit des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale